

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HANTAY

SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2016

Présents :

BACCHETTE Laurence, CANON Cécile, DOYELLE Olivier, DUHEM Désirée, LEFEBVRE Marie Noëlle, MANENT Vincent, MESUROLLE Hélène, MONTOIS Jacques, PLANCQ Gérard, SAGNIER Jérôme, SYSSAU Nadine, VANDEWALLE Eglantine.

Absent excusé : BONNEL Philippe, KORDALSKI Bruno (pouvoir Désirée DUHEM)

Absent : OMIETANSKI Bernard,

Monsieur DOYELLE Olivier secrétaire de séance.

A l'ouverture de la séance Madame le Maire a procédé à l'appel des membres et a constaté que le quorum était atteint.

Procès verbal de la séance ordinaire en date du 27 septembre 2016.

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

Délégation signature Emprunt Caisse des Dépôts

Madame le Maire a informé l'Assemblée que dans le cadre du projet de construction de la salle de sport, il est indispensable d'avoir recours à un emprunt pour faire face à cet investissement. Madame le Maire a demandé au Conseil Municipal de l'autoriser à signer le contrat de prêt proposé par la Caisse des Dépôts pour un montant de 1 400 000 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Madame le Maire à recourir à l'emprunt, pour une somme globale de 1.400.000 Euros, proposé par la Caisse des Dépôts, pour une durée de 30 échéances annuelles au taux de 1.75%

DM n°1

Pour faire suite à une demande de rectification comptable, relative aux frais d'éviction qui doivent être en section d'investissement et non en fonctionnement et au vu de l'insuffisance des crédits, il a été demandé à l'Assemblée de modifier les crédits - approuvé à l'unanimité ;

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opération 30	article 2318	Autres Immobilisations en cours	- 5 000 €	45 755.27 €
Opération 57	article 2111	Terrains nus	+ 5 000 €	11 010.58 €

Gratifications

Madame le Maire a proposé de prendre en charge les dépenses se rapportant d'une part à l'attribution d'une gratification par exemple dans le cadre pour service rendu à la collectivité, notamment service à la cantine ou site internet – Proposition approuvé à l'unanimité.

Renouvellement CEJ

Madame le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal la convention de partenariat pour les actions jeunesse (ALSH février/avril, ALSH mercredi et ALSH périscolaire) signée avec la CAF. Le contrat CEJ arrivé à terme doit être renouvelé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Madame le Maire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2019.

Indemnités Trésorier

M. DESCAMPS Frédéric est le nouveau trésorier de La Bassée, une indemnité de conseil est attribuée par chaque commune relevant de la trésorerie de La Bassée, cette indemnité est calculée selon les bases définies à l'arrêté interministériel. Approuvé à l'unanimité.

Fusion USAN et SIABNA (Syndicat Intercommunal de la Becque de Neuville et ses Affluents) et Désignation Délégués

Madame le Maire a informé les élus de la fusion de l'Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et de ses affluents au 1^{er} Janvier 2017.

Madame le Maire a informé que la commune doit se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat mixte et désigner ses représentants pour siéger. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de désigner pour siéger : Madame DUHEM Désirée et Madame LEFEBVRE Marie-Noëlle.

Convention CNP Assurances

L'assemblée a approuvée à l'unanimité le renouvellement de la convention relative à l'assurance arrêt maladie du personnel avec le CNP.

Tarifs location

Le Conseil Municipal, a décidé, à l'unanimité, l'application des nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

Foyer : 300€ - caution 300€ - Salle Jean Macé : 450€ - caution 300€

Tarifs loyers logement – magasin

Après discussion, le Conseil Municipal, a décidé, 9 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions de demander un montant de loyer :

Logement : 450€ - Magasin : 300€

Règlement local de publicité

Le conseil a débattu sur le règlement mais n'a pas pris de délibération.

PADD orientations de la commune

Madame le Maire a informé qu'un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la métropole et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le PADD « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Il définit notamment les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Après discussion, le Conseil Municipal a approuvé les orientations générales du PADD du PLU.

La séance est levée à 19h35